



N°105/PL/CU/LA/2023

Le Maire de la Commune Urbaine de Labé

Aux

*Secrétaires Généraux de l'Inter-Centrale Syndical
CNTG-USTG (Taxi-motos)-Labé*

Objet : Notification de résiliation du Contrat

Messieurs,

Le Contrat Cadre pour l'appui et l'accompagnement dans le recouvrement du Droit de stationnement des véhicules à moteurs- Volet Taxi Motos (Chap 73, Art 730, Parag 7303 du Budget Communal) dans la Commune Urbaine de Labé à partir de la Base des Données établi le 28 Mars 2023 entre la Commune Urbaine de Labé et l'Inter-Centrale que vous dirigez est résilié par la Commune Urbaine de Labé.

Cette décision est motivée par le non respect de votre part des articles 2 et 3 du contrat en question.

Suite à ce constat, le Conseil Communal de Labé que je dirige s'est réuni le mardi 20 juin 2023 en session extraordinaire pour débattre de la question et a délibéré après des heures de débats à l'unanimité la résiliation du contrat à partir de ce jour 21 Juin 2023.

Je vous souhaite une bonne réception.

Labé, le 21/06/2023



Mamadou Aliou Laly DIALLO